Comité Technique de la Gendarmerie Nationale du 18 octobre 2016

Déclaration liminaire

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Le comité technique de la Gendarmerie Nationale (CT-GN) est la plus haute instance de concertation et de dialogue pour les personnels civils de la gendarmerie. Le SNPC/FO salue, à cette occasion, la présence du Directeur Général. En effet, il était rare que le Chef de la gendarmerie manifeste sa volonté et son souhait de participer au CT-GN. Cette décision marque l'intérêt et la reconnaissance à notre composante. Cela s'inscrit dans la continuité de ce qui a été impulsé ces quatre dernières années au profit des personnels civils.

Monsieur le Directeur vous avez, lors de vos différentes allocutions depuis votre prise de fonctions, adressé un message clair et déterminé à l'ensemble des responsables de la gendarmerie.
Vous avez souligné l'importance de la concertation et du dialogue au sein de notre institution. Le SNPC/FO s'associe à ce discours. Il est évident qu'il ne peut y avoir de compréhension et d'avancée sans dialogue, ni concertation. Cependant, il demeure encore perfectible ici et là. Pourtant les sujets comme le CIA, la RO, l'avancement et la mobilité… sont des thèmes pour lesquels les représentants du personnel doivent être consultés.

Ce message, le SNPC/FO le martèle depuis 2010 et dernièrement, ici-même, devant des commandants de régions et formations assimilées. Comment se fait-il que certains y soient encore récalcitrants ?

Pourquoi avoir élaboré une charte du dialogue social si elle n'est pas appliquée ? Les responsables ne sont-ils pas assez formés ou peut-être y a-t-il, pour certains, inadéquation profil/poste ?
Etre obligés de rabâcher sans arrêt les mêmes choses ne sert pas la gendarmerie et entache le discours que nous savons sincère.

Pour le SNPC/FO, la transparence, l'équité et la justice entre les agents sont des critères prioritaires. Sans un dialogue social de qualité, ces critères ne sont plus garantis. Le SNPC/FO souhaite qu'à l'échelon local ce message soit entendu. Sachez qu'au sein de certaines instances régionales, la gendarmerie véhicule encore une image archaïque. Cette image ne lui rend pas service et le bouche à oreille se répand très vite au sein des autres périmètres. Ceci peut expliquer parfois les difficultés que la gendarmerie rencontre pour recruter.

Le SNPC/FO revendique également l'avancée de certains dossiers à l'échelon central.

En effet, au moment où l'on parle de l'attractivité de notre périmètre, le SNPC/FO dénonce l'arrivée tardive de la NBI. Les personnels civils positionnés sur des postes à responsabilités attendent depuis des années d'être traités comme leurs collègues occupant les mêmes postes au sein du ministère.

Pour que la gendarmerie soit attractive, il faut aussi que la DGGN puisse compter sur un coup de pouce de la DRH du ministère.

- Comment se fait-il que la gendarmerie ne compte dans ses rangs qu'un seul Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer (CAIOM) alors que les autres périmètres en sont bien dotés ?

- Comment se fait-il que la gendarmerie ne compte dans ses rangs que 13 Agents Principaux des Services Techniques (APST) alors que les autres périmètres en sont bien dotés ?

- Comment se fait-il que les personnels civils de la gendarmerie ne bénéficient pas de la Prime de Résultats Exceptionnels (PRE) au même titre que leurs collègues du ministère ?

L'attractivité de la gendarmerie dépend aussi de la responsabilité de la DRH du ministère. Sans réelle volonté, sans soutien de sa part, la gendarmerie restera le parent pauvre du ministère.

Le 26 septembre dernier lors de la présentation du Projet de Loi de Finance (PLF), Monsieur Bernard CAZENEUVE, suite à l'intervention des représentants du SNPC/FO, s'est engagé à présider une réunion spécifique gendarmerie en présence uniquement des représentants syndicaux.

Par ailleurs lors de cette même journée, le Ministre reçoit les responsables de l'administration police nationale, avec les organisations syndicales, actifs et non actifs. Les responsables de la gendarmerie sont seulement accompagnés des membres du CFMG.

Monsieur le directeur des ressources humaines, pourquoi cet écart de gestion entre les périmètres gendarmerie et police nationale ?

Merci pour votre écoute.

Syndicat National des Personnels Civils **Force Ouvrière** de la Gendarmerie
Région de gendarmerie de Midi-Pyrénées
Caserne Courrège
202 avenue Jean Rieux
31055 Toulouse cedex 4